



Préfecture de la Drôme

## Commune de SAVASSE : Fiche synthétique descriptive des risques

pour l'application de l'article L 125-5 I, II et III du code de l'environnement

**Annexe à l'arrêté préfectoral n° : 2011102-0015 du 12 avril 2011**

### **1-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)**

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn **approuvé**

Risques pris en compte : **inondation**

Documents de référence : **PPRn approuvé le 5 janvier 2012**

### **2-Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**

La commune **n'est pas** située dans le périmètre d'un PPRT prescrit ou approuvé

### **3-Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité** (en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010)

La commune est située en **zone 3** de sismicité modérée

### **4-Nature et statut des extraits cartographiques**

Les cartes ci-jointes sont extraites :

- du PPRn approuvé
- du zonage sismique de la France défini dans le Décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français.

### **5-Descriptif sommaire des risques**

#### **Inondation**

La commune de Savasse est soumise aux crues du Rhône et de ses affluents.

**Le plan de zonage réglementaire** définit deux types de zones :

- Les zones inconstructibles sauf exceptions (zones rouges)
- Les zones constructibles sous réserve du respect des prescriptions (zones bleues).

#### **Sismicité**

La commune de SAVASSE est classée en zone 3 de sismicité modérée. Elle peut donc être touchée par des séismes pouvant entraîner des dégâts aux bâtiments. Les constructions doivent donc répondre aux normes parasismiques définies dans la norme NF EN 1998. Plus d'informations sur le site [www.planseisme.fr](http://www.planseisme.fr).